

Affaires étrangères et avec M. Barrot; s'il ne peut débarquer à Macao ou s'il est obligé de quitter cette ville, il restera aussi longtemps que possible à bord de la *Rose* ». 15.000 francs étaient alloués au Consulat de Canton; c'était une somme insuffisante; ce qu'on donnait à GERNAERT qui était négociant et avait une maison à Macao et une autre à Canton; le chancelier VAN LOFFELT touchait 2.000 francs.

CHALLAYE arrivé à Macao annonçait au Gouverneur de cette colonie le 22 septembre 1840 qu'il était désigné pour remplir les fonctions de Consul de France à la résidence de Canton et quoiqu'il ne fût pas accrédité près du Gouverneur de Sa Majesté Très Fidèle, il demandait à lui présenter ses hommages.

On verra que Challaye dominé par Jancigny se conduisit d'une manière inqualifiable vis-à-vis du Consul nommé à Canton; il eût certainement été révoqué s'il n'avait eu en France de fortes protections. Après avoir occupé quelques postes sans grande importance<sup>1</sup>, il fut chargé de la gérance du Consulat d'Ancône (7 juin 1855) où il mourut du choléra, victime de son dévouement, le 27 juillet 1856, rachetant ainsi son insubordination passée.

\*  
\* \*

Jancigny mandait de Macao, le 10 janvier 1842, au Ministre de l'Agriculture :

Les Chinois ont été émus de l'arrivée d'une frégate française dans les eaux de la rivière de Canton<sup>2</sup>. Ils paraissent

1. Gérant du Consulat de Venise, 4 avril 1845; Consul de 2<sup>e</sup> classe à Arica, 10 avril 1847; mis en disponibilité par suppression d'emploi, 8 mai 1848; Consul de 2<sup>e</sup> classe à Erzeroum, 5 mars 1852.

2. L'*Erigone* arriva sur la rade de Macao le 7 décembre.